



EXERCICE D'UN MANDAT SOCIAL AU SEIN D'UNE SOCIETE LIBERALE

Dans certains types de société, vous serez rattachés pour votre seule activité de direction au régime général des travailleurs salariés en application de l'article L311-3 11 et 12 et 23 ° du code de la Sécurité sociale.

	FORMES JURIDIQUES DES SEL			
	SELARL	SELAS	SELAFA	SELCA
REMUNERATION DU MANDATAIRE SOCIAL	Gérant ou collègue minoritaire = régime général L.311-3-11 du CSS* Gérant ou collègue majoritaire : affiliation à la CARCDSF	Président et dirigeant Régime général L.311-3-23 du CSS*	PDG – DG – DGD Régime général L.311-3-12 du CSS*	Affiliation à la CARCDSF
REMUNERATION DE L'ASSOCIE PROFESSIONNEL	Affiliation à la CARCDSF	Affiliation à la CARCDSF	Affiliation à la CARCDSF	Affiliation à la CARCDSF

* CSS : code de la Sécurité sociale.